



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025  
PROJET DE DÉLIBÉRATION

**Objet**      **Appel à manifestation d'intérêt pour la construction, la gestion et l'animation de deux terrains de Padel tennis semi-couverts et autorisation de recours à un bail emphytéotique**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La commune de Saint-Junien souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de sélectionner un opérateur pour assurer la construction, la gestion et l'animation de deux terrains de Padel tennis semi-couverts. L'occupation du foncier de la commune se ferait dans le cadre d'un bail emphytéotique de longue durée.

**RAPPORT**

**Exposé des motifs**

**Contexte :**

Dans le cadre du développement des infrastructures sportives de la commune et face à l'essor du Padel Tennis, la commune de Saint-Junien souhaite étudier la possibilité d'installer des terrains de Padel tennis semi-couverts dans l'enceinte du parc municipal des sports.

L'installation de deux terrains permettrait au club local de développer significativement la pratique du Padel, notamment à travers l'organisation de tournois, aujourd'hui limités par la présence d'un seul terrain non couvert.

**Emplacement proposé :**

L'emplacement retenu serait un terrain de tennis en terre battue, actuellement abandonné, situé à proximité du terrain de Padel existant dans l'enceinte du parc municipal des sports, dont l'exploitation a été interrompue en raison :

- du cout d'entretien trop élevé ;
- d'un nombre insuffisant d'utilisateurs

Cette reconversion permettrait de revaloriser un espace sportif sous-utilisé par la mise à disposition d'une emprise foncière communale.

**Conditions d'exploitation envisagées :**

Le projet, porté dans le cadre d'un bail emphytéotique sur une parcelle communale, ne nécessitera aucun investissement ni coût de fonctionnement pour la commune.

L'exploitant retenu prendra à sa charge l'ensemble des investissements pour la construction des terrains ainsi que les frais de fonctionnement, d'entretien et d'exploitation (eau, électricité, entretien, maintenance, assurances, ...).

Une redevance annuelle pourrait être versée à la mairie, ainsi qu'une redevance annuelle variable.

Des créneaux gratuits seront réservés à la mairie et au club de tennis, garantissant un accès local et associatif.

**Procédure administrative :**

La commune mettra cette emprise à disposition d'un exploitant via un bail emphytéotique d'une durée allant de 20 à 30 ans.

**DÉCISION**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la commune de Saint-Junien souhaite favoriser la pratique du sport pour tous, en particulier en soutenant l'implantation de nouvelles disciplines en plein essor comme le Padel tennis

Considérant l'avis favorable du club de tennis local pour ce projet

Considérant la nécessité de recourir à un AMI pour désigner une structure capable d'assurer la construction, la gestion et l'animation de terrains de Padel tennis semi-couverts

Le Conseil municipal, après délibération,

- ADOPTE les modalités de lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) joint en annexe de la présente délibération

- AUTORISE le recours à un bail emphytéotique d'une durée à définir, pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale AY 103

- AUTORISE le Maire de la commune de Saint-Junien à lancer l'AMI, à signer tout document afférent à cette procédure et à négocier puis conclure le bail emphytéotique avec la structure retenue

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Adoptée à l'unanimité | : |
| Adoptée à la majorité | : |
| Abstention            | : |
| Contre                | : |

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,